



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Pierre Poirier, président, et tenue le 19 septembre 2017 à 15h00, au 100 place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
 Monsieur Jean-François Delisle
 Monsieur Denis Chalifoux
 Monsieur Serge Chénier
 Monsieur Kenneth Hague
 Monsieur Richard Forget

Est absente : Madame Luce Baillargeon

Sont aussi présents : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier par intérim
 Monsieur Matthieu Renaud, secrétaire-trésorier adjoint par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 15 h 00.

RÉSOLUTION 450-09-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Kenneth Hague :

D'ADOPTER l'ordre du jour après avoir y ajouté l'item suivant :

8.1 Conclusion d'une entente avec la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour la gestion de la Régie

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2017
4. Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
5. Retiré
6. Renouvellement des ententes relatives au projet de matières organiques conclues entre la RITL, la RIDR, la MRC des Laurentides et les municipalités de La Conception, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts, Lac-Supérieur, Saint-Faustin-Lac-Carré et Rivière-Rouge
7. Adoption des prévisions budgétaires 2018
8. Acquisition du module des engagements financiers de PG Solutions et d'une licence additionnelle
- 8.1 Conclusion d'une entente avec la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour la gestion de la Régie
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 451-09-2017 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2017**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2017, le secrétaire-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2017, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 452-09-2017 **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 29 juillet au 18 septembre 2017 totalise 104 493.52 \$ et se détaille comme suit :

Chèques du 29 juillet au 18 septembre 2017 :	48 352.47 \$
Prélèvements du 29 juillet au 18 septembre 2017 :	56 141.05 \$
Salaires, frais et remises gouvernementales :	92 750.21 \$
Total :	197 243.73 \$

Il est proposé par Monsieur Jean-François Delisle :

D'APPROUVER la liste des déboursés comprenant les chèques # 857 à 879 pour un montant de 48 352.47 \$, les paiements directs pour un montant de 56 141.05 \$ ainsi que les salaires, frais et remises gouvernementales d'un montant de 92 750.21 \$, pour un total de 197 243.73 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 453-09-2017 **RENOUVELLEMENT DES ENTENTES RELATIVES AU PROJET DE MATIÈRES ORGANIQUES CONCLUES ENTRE LA RITL, LA RIDR, LA MRC DES LAURENTIDES ET LES MUNICIPALITÉS DE LA CONCEPTION, MONT-TREMBLANT, SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, LAC-SUPÉRIEUR, SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ ET RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE la RIDR souhaite poursuivre conjointement avec ses partenaires, le projet visant à effectuer la collecte, le transport et la disposition des matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE les ententes conclues entre les municipalités participantes, la RIDR, la MRC des Laurentides et la RITL en décembre 2016 sont renouvelables d'année en année jusqu'à la prise en charge par les municipalités de ses matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE les ententes ont déjà été renouvelées pour l'année 2017 avec les conditions édictées à l'addenda # 1 ;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT QUE la RIDR a soumis à la RITL l'addenda # 2 édictant les conditions pour le renouvellement des ententes pour l'année 2018;

Il est proposé par Monsieur Serge Chénier :

D'AUTORISER le renouvellement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 des ententes relatives au projet de matières organiques d'accepter les conditions édictées à l'addenda numéro 2 déposé par la RIDR.

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier par intérim à signer ledit addenda numéro 2 dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 454-09-2017 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires telles que ci-après détaillées.

BUDGET 2018

Revenus	
Quotes-parts provenant des municipalités membres	1 771 506
Retour taxe essence	15 000
Services rendus - autres municipalités et RIDR	32 950
Revenus intérêts	2 500
Autres revenus	5 000
Total revenus	1 826 956
Dépenses de fonctionnement	
CONSEIL D'ADMINISTRATION	8 122
ADMINISTRATION	
Salaires	
Salaires	100 416
Avantages sociaux	13 916
Total - Salaires administration	114 332
Dépenses administratives	
Frais de déplacement	1 000
Poste et transport	50
Téléphonie	1 000
Journaux et publications	2 500
Communications	15 000
Comptabilité et vérification	8 000
Services informatiques	4 375
Assurances	14 000



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Formation	1 000
Frais de réception	1 000
Cotisation association	1 000
Nettoyage	1 500
Frais de banque	2 000
Gestion temporaire	65 000
Location de véhicule	8 000
Entretien de bâtiment	400
Essence	8 000
Articles ménagers	300
Fournitures de bureau	1 500
Électricité	1 300
Équipements de bureau	2 000
Total dépenses administratives	138 925
TOTAL ADMINISTRATION	253 257
COLLECTE ET TRANSPORT	
Salaires	
Salaires régulier	368 623
Temps supplémentaire	124 952
Avantages sociaux	70 259
Total - Salaires collecte et transport	563 834
Dépenses collecte et transport	
Frais de déplacement	200
Poste et transport	2 000
Communication (radio)	4 725
Services informatiques	12 300
Autres services	50
Assurances responsabilité (réservoir)	800
Assurances véhicules	8 500
Formation	2 000
Immatriculations	24 000
Location de véhicule	12 000
Location d'outillage et équipements	0
Entretien bâtiment et terrain	500
Entretien et réparation véhicules	245 000
Essence et diesel	330 000
Urée	8 500
Vêtements	5 000
Électricité	1 000
Outillage et équipements	5 000
Total dépenses collecte et transport	661 575
TOTAL COLLECTE ET TRANSPORT	1 225 409
FRAIS DE FINANCEMENT	62 968
Total dépenses de fonctionnement	1 549 756
Remboursement de capital	277 200
Total Dépenses	1 826 956



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 455-09-2017

ACQUISITION DU MODULE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE PG SOLUTIONS ET D'UNE LICENCE ADDITIONNELLE

CONSIDÉRANT que le logiciel PG Solutions utilisé pour la comptabilité de la Régie ne comprend pas le module des engagements financiers;

CONSIDÉRANT QU'avec l'expansion qu'a pris la Régie, il serait utile d'ajouter ce module au logiciel utilisé;

CONSIDÉRANT QU'il devient également essentiel d'ajouter une deuxième licence d'exploitation du logiciel afin d'augmenter l'efficacité;

Il est proposé par Monsieur Kenneth Hague :

D'AUTORISER l'acquisition du module d'engagements financiers de PG Solutions au coût de 1 270 \$ plus taxes plus 255 \$ plus taxes pour l'entretien et soutien annuel pour l'année 2018, le tout tel que détaillé à son offre du 21 août 2017 ainsi qu'une licence additionnelle au coût de 765 \$ plus taxes plus 200 \$ plus taxes pour l'entretien et soutien annuel pour l'année 2018, le tout tel que détaillé à son offre du 2 juin 2017.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 456-09-2017

CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ POUR LA GESTION DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré assure la gestion administrative de la RITL depuis le 21 janvier 2017 conformément à l'entente conclue à cette fin entre la Municipalité et la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signifié son intérêt à poursuivre cette gestion de façon prolongée, soit pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 9 avril 2021, avec possibilité de renouvellement par périodes successives de cinq ans ;

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

DE CONFIER à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré la gestion de la RITL conformément à l'offre de services présentée, soit du 1^{er} janvier 2018 au 9 avril 2021 avec possibilité de renouvellement, au coût de 65 000\$ pour la première année ;

D'AUTORISER le vice-président et le secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs l'entente visant la gestion de la Régie par la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 457-09-2017
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Serge Chénier de lever la présente séance à 15 h 05.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Président

Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier par intérim